



## Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, CHEMIN DES VOYAGEURS, CHUTE-SAINT-PHILIPPE, QC J0W 1A0  
TÉL (819) 585-3397 - FAX (819) 585-4949

### **Extrait du Procès-verbal de la MUNICIPALITÉ CHUTE-SAINT-PHILIPPE**

*Chute-Saint-Philippe, le 13 décembre 2016*

*À la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016 sous la présidence du maire Normand St-Amour, à laquelle sont présents les conseillers suivants : Églantine Leclerc Vénuti, Francine Chamberland, Micheline Bélec, Denise Grenier et Thérèse St-Amour*

*Ginette Ippersiel, directrice générale, est aussi présente.*

*Membre absent : Alain St-Amour*

\*\*\*\*\*

#### Résolution no : 10549-2016

#### ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE

*Il est proposé par Thérèse St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter une politique pour la location des salles appartenant à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe. Les obligations à respecter sont contenues dans un contrat de location que le locataire doit obligatoirement signer.*

*Les tarifs de location sont :*

*Salle Carmel : 150.00 \$*

*Salle la Colombe : 15.00 \$*

*Salle des loisirs : 150.00 \$*

*Salle de réunion 2<sup>e</sup> étage : disponible aux OBNL seulement et la salle est gratuite.*

*Il est entendu que les locaux sont disponibles gratuitement à tous les OBNL situés sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

*Il est à noter que la Municipalité se réserve la priorité de l'utilisation des locaux advenant une situation incontrôlable.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

*Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce treizième jour de décembre de l'an deux mille seize*

---

*Ginette Ippersiel, directrice générale*

*Veillez noter que le procès-verbal de la séance dont a été extraite cette résolution a été déclaré conforme le 12 décembre 2016*